



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Levée des barrières de dégel sur les routes départementales à compter du mercredi 14 janvier 2026 à 8h00

Amiens, le mardi 13 janvier 2026

À la suite des conditions météorologiques défavorables de ce début d'année, le risque de détérioration de la chaussée est important sur le réseau départemental routier. Des barrières de dégel ont été posées sur les routes départementales secondaires de la Somme, à partir du jeudi 8 janvier 2026 à 14h00. Afin d'identifier le risque de dégradations des chaussées lié à la réouverture à la circulation des véhicules lourds, le Département de la Somme analyse depuis le vendredi 09 janvier l'évolution des déformations liées au passage de ces véhicules. Ces analyses permettent d'arbitrer la levée des barrières de dégel.

Au regard des mesures de déformation réalisées et compte tenu de conditions météorologiques désormais favorables, il est décidé la levée des barrières de dégel sur le réseau routier départemental à partir du mercredi 14 janvier 2026 à 8h00.

Qu'est-ce qu'une barrière de dégel ?

Il s'agit d'une réglementation de la circulation routière des véhicules lourds, de plus de 7,5 tonnes, mise en œuvre en période de dégel sous la forme d'une limitation provisoire de tonnage. Les barrières de dégel ont pour objet d'éviter la désagrégation d'une chaussée dont la structure est rendue, lors du dégel, particulièrement vulnérable.

Des dispositions nécessaires pour sauvegarder les structures des chaussées

Il est demandé aux transporteurs, industriels, entreprises et agriculteurs concernés par ces mesures de prendre toutes les dispositions nécessaires au maintien de leurs activités, afin de tenir compte de la gêne provoquée par ces restrictions de circulation.

Cette mesure temporaire a pour objectif de sauvegarder les structures des chaussées et d'éviter d'importants travaux de remise en état dont la durée risquerait d'être supérieure à celle de la pose des barrières de dégel.

Il est aussi rappelé que certains transports restent autorisés en régime dérogatoire et sous restriction de limitation de vitesse durant cette période de mise en place de barrières de dégel (cf. arrêté permanent concernant les barrières de dégel sur www.somme.fr, rubrique routes et déplacements).

CONTACT PRESSE

Eloïse DEVRED

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18 - edevred@somme.fr

www.somme.fr/presse